



**GUIDE PRATIQUE  
DES AIDANTS**

# GUIDE PRATIQUE DES AIDANTS



Toute personne qui vient en aide,  
non professionnellement, à titre principal,  
pour partie ou totalement,  
à une personne de son entourage,  
pour les activités de la vie quotidienne.

<b>1- VOUS CHERCHEZ UNE AIDE AU QUOTIDIEN ?</b>	<b>3</b>
<b>2- VOUS CHERCHEZ UN REPIT ?</b>	<b>5</b>
<b>3- VOUS VOUS TROUVEZ ...ISOLE(E) ?</b>	<b>17</b>
<b>4- VOUS CHERCHEZ UNE AIDE AU DEPLACEMENT ?</b>	<b>23</b>
<b>5- VOUS CHERCHEZ UNE AIDE TECHNOLOGIQUE ?</b>	<b>27</b>
<b>6- VOUS CHERCHEZ UNE AIDE FINANCIERE ?</b>	<b>33</b>
<b>7- VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?</b>	<b>39</b>
<b>8- VOUS VOULEZ SIMPLEMENT SOUFFLER ?</b>	<b>49</b>
<b>9- LEXIQUE DES ACRONYMES RELATIFS AUX AIDES</b>	<b>51</b>

**VOUS CHERCHEZ  
UNE AIDE AU QUOTIDIEN ?**



# MÉNAGE ? ■ REPASSAGE ? COURSES ? ■ REPAS ?

**ADEO 02 35 21 12 21**

peut vous aider, ou vous orienter vers les SAAD (Services Aides A Domicile) :

- Service Personnes âgées ;
- Service Famille ;
- Service Personnes handicapées Adultes et Enfants.

VOUS CHERCHEZ UN... **RÉPIT** ?



## Congés du proche aidant

- **Qui ?...** Chaque salarié après un an d'ancienneté peut bénéficier de ce congé ;
- **Quand ?...** Si le proche âgé est en perte d'autonomie (classe 1,2,ou 3 de la grille AGGIR) ou si l'incapacité permanente est d'au moins 80% ;
- **Durée ?...** Maximum fixé par convention ou accord collectif d'entreprise, ou de branche ; sinon, à 3 mois ;
- **Renouvelable ?...** Oui, sans pouvoir dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié ;
- **Rémunéré ?...** Non par son entreprise ( sauf si congé à temps partiel) mais possiblement par le biais de la PCH de son proche aidé cf ;
- **Don de RTT ?...** Possible.

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Congés du proche aidant

— Don de RTT ?... Possible



Tout salarié peut donner anonymement des jours de repos à un collègue salarié dont un enfant est atteint d'une maladie ou d'une perte d'autonomie grave. La loi du 13/02/2018 a étendu ce dispositif : le proche aidé peut être :

- Conjoint, concubin, pacsé, ascendant, frère, sœur, ou autre collatéral jusqu'au 4ème degré de l'aidant ou de son conjoint, concubin ou pacsé.
- Il peut aussi s'agir d'une personne sans lien de parenté ni d'alliance « à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne. »

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Solutions pour aider le couple aidant / aidé

Il existe un droit au répit instauré par la loi.

Vous pouvez en faire la demande dans le cadre de l'APA du département ou auprès de la MDPH pour les enfants ou adultes en situation de handicap — 02 32 18 86 87.

### Dans quelle situation êtes-vous ?

- Aidant d'un proche de 0 à 20 ans
- Aidant d'un proche de 20 à 60 ans
- Aidant d'un proche de 60 ans et +

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 0 à 20 ans



### HANDICAP

#### Voir MDPH

- L'accueil temporaire

Dans un établissement médico-social : tel MDPH du département ;

- Centre aéré « Tournesol » l'été :

Service Handicap de la Ville du Havre — 02 35 19 44 33

- Séjour Adapté

Ligue havraise — 02 35 42 49 95 - [siege@liguehavraise.com](mailto:siege@liguehavraise.com)

### AUTISTE

Il existe une possibilité de répit à domicile avec un professionnel prenant la place de l'aidant naturel.

#### Voir EPA Jules Guesde

- 132 rue Henri Dunant - 76620 Le Havre — 02 35 54 66 81

[offrederepit@ime@guesde.fr](mailto:offrederepit@ime@guesde.fr)

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 20 à 60 ans



### HANDICAP

**Voir MDPH** 80 bd de Strasbourg - 76600 Le Havre — 02 32 18 86 87

**Et Mission Handicap dans la ville** RDC Ville du Havre — 02 35 19 44 33

- L'accueil temporaire ;
- **MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)** : handicap important (moteur, intellectuel, physique) :  
Ligue havraise — 02 35 4 49 95, Manoir d'Epemesnil — 02 35 30 16 17 ;
- **Les foyers de vie** : handicap moins important Foyer du Bois de Bléville, APF (Association des Paralysés de France) — 02 35 46 39 78 ;
- **Les foyers d'accueil de jour** : handicap intellectuel. Des travaux manuels sont proposés. Les ateliers de Bléville - 49 rue Saint Just - BP2010 - 76070 Le Havre — 02 35 48 82 19 - [les-ateliers-de-bléville@wanadoo.fr](mailto:les-ateliers-de-bléville@wanadoo.fr)

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 20 à 60 ans



**Les Centres d'habitat et d'activités de jour** (à la journée, ou en internat) : besoin d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, surveillance médicale et soins constants.

— **La Salamandre**

10 rue du Général Chanzy - 76600 Le Havre — 02 35 24 45 07  
[salamandresecretariat@liguehavraise.com](mailto:salamandresecretariat@liguehavraise.com)

— **Le Perrey**

156-158 rue Augustin Normand — 02 35 41 72 30

— **Le Bercail Saint Denis**

76560 Héricourt en Caux — 02 32 70 41 40

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 60 ans et +



### Accueil de jour

Il existe des structures médicalisées qui accueillent :

- à la journée ou à la ½ journée ;
- des personnes âgées désorientées ;
- en leur proposant un certain nombre d'activités de stimulation et de loisirs.

➔ **Voir livret CLIC** : au CCAS — 02 35 19 67 40  
3 place Albert René - 76600 Le Havre  
[clic@lehavre](mailto:clic@lehavre)

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 60 ans et +



### Hébergement temporaire en établissement – EHPA/EHPAD

Des places de séjour temporaire existent au sein des établissements hospitaliers pour personnes âgées (EHPA), ou établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

- Cela permet un répit ;
- et c'est aussi un essai, c'est l'occasion de voir comment votre parent s'adapte à la vie en collectivité...

**>> Voir CLIC :** Centre Local d'Information Gérontologique  
Au Havre — 02 35 19 67 40.

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 60 ans et +



### **Accueil familial**

C'est l'accueil, contre rémunération, d'une personne âgée, ou d'un couple de personnes âgées, par une famille d'accueil.

Les familles d'accueil sont :

- Agréées par le Président du Département ;
- Suivies par les services médico-sociaux du département ;
- Un contrat écrit est signé avec la famille et la personne accueillie ;
- La liste des familles d'accueil : Service accueil familial, Hôtel du Département - Rouen — 02 35 03 55 55.

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 60 ans et +



### Heures de soutien à domicile

quand existent des troubles cognitifs et du comportement.

Faire appel à un service prestataire **ADEO 02 35 21 12 21** pour une intervention à domicile :

- Maximum 12h/mois ;
- Pendant l'absence de l'aidant principal vivant à domicile ;
- Uniquement dédiée à la personne aidée (stimulation, présence...).

# VOUS CHERCHEZ UN... RÉPIT ?

## Aidant d'un proche de 60 ans et +



### Hôpital de jour

Après bilan de troubles type Alzheimer, la personne peut venir en Hôpital de jour :

- 2 j/semaine (mardi et jeudi ou mercredi et vendredi) ;
- pendant 6 mois renouvelables 1 fois ;
- si reconnu à 100%: transport VSL.

➤➤ **Renseignements** : Terrasses de Flaubert — 02 32 73 47 16  
Hôpital Flaubert - 55 bis rue Gustave Flaubert - 76600 Le Havre.

VOUS VOUS TROUVEZ ... **ISOLÉ(E)** ?



## ADEO peut vous aider...

Voici quelques contacts :

- **Le CLIC** (Centre Local d'Information et de coordination gérontologique) — 02 35 19 67 40
- **Les CCAS** Centres Communaux d'Action sociale
- **Les Caisses de retraite**
- **Vos Mutuelles** (CARSAT, MSA, AGIR-ARCCO...)
- **Des Associations**
- **La CODAH** ou **la Ville du Havre** — 02 35 22 34 34.

# VOUS VOUS TROUVEZ ... ISOLÉ(E) ?

## Le CLIC

Centre Local d'Information et de coordination gérontologique :

3 place Albert René - 76600 Le Havre – 02 35 19 67 40

[clic@lehavre.fr](mailto:clic@lehavre.fr)

# VOUS VOUS TROUVEZ ... ISOLÉ(E) ?

## Les Centres Communaux d'Action Sociale CCAS :

- CCAS Le Havre : cf CLIC — 02 35 19 67 40
- CCAS de Bolbec — 02 35 38 23 23 - [actionsociale@ville-bolbec.fr](mailto:actionsociale@ville-bolbec.fr) ;
- CCAS de Lillebonne — 02 32 84 50 50 ;
- CCAS de Fécamp — 02 35 10 40 60 ;
- CCAS de Saint Romain — 08 90 31 33 33.

# VOUS VOUS TROUVEZ ... ISOLÉ(E) ?

## DES ASSOCIATIONS peuvent vous aider :

- « avec nos proches » [www.avecnosproches.com](http://www.avecnosproches.com) — 01 84 72 94 72
- « Vaincre la solitude » — 02 35 44 01 40
- « Terrapsy » — 09 82 25 62 45
- « Ensembl' » réseau de voisins au service de la solidarité locale  
[www.ma-residence.fr/lehavre](http://www.ma-residence.fr/lehavre)
- « La Maison des Aidants » (en projet au Havre)  
[www.la.maisondesaidants.com](http://www.la.maisondesaidants.com)
- « Le Café des champs » — 06 32 96 47 12



**VOUS CHERCHEZ UNE  
AIDE AU DEPLACEMENT ?**



## Mobi'Fil

Transport de personnes à mobilité réduite « de trottoir à trottoir », en minibus ou taxis affrétés par LIA, sur le territoire de la CODAH.

Pour utiliser le service Mobi'Fil, une inscription préalable auprès de la MDPH est nécessaire, et le coût est le même que le bus.

- Pour les personnes en fauteuil roulant, pour les titulaires d'une carte d'invalidité 80% et pour les aveugles, inscription directe à Mobi'Fil :  
**02 35 22 34 34** ou [mobifil@transdev.com](mailto:mobifil@transdev.com) ;
- Pour les autres : Obtenir d'abord une accréditation favorable auprès du service Santé de la CODAH au **02 35 22 24 06**.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE AU DEPLACEMENT ?

## Voyage en train

Achat de billet sur [voyages-sncf.com](https://www.voyages-sncf.com)

Contactez le Service Accès Plus pour faciliter votre voyage et connaître l'accessibilité des gares et de leurs équipements :

0 890 640 650 (0,11€/mn)

[accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr)

[accessibilite.sncf.com](https://www.accessibilite.sncf.com)

## Voyage en avion

Avertir la Compagnie aérienne lors de l'achat de billet.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE AU DEPLACEMENT ?

## Le permis de conduire

Un handicap, une maladie évolutive ou une séquelle d'accident doivent être signalés à votre médecin avant un éventuel examen médical devant la Commission Départementale, à la Sous-Préfecture **02 35 13 34 38** permettant de valider votre permis de conduire, pour une durée déterminée, éventuellement avec un aménagement particulier.

L'aménagement du véhicule doit être signalé à l'assureur.

**VOUS CHERCHEZ UNE  
AIDE TECHNOLOGIQUE ?**



## Téléassistance (détecteurs au domicile)

Contactez ADEO : 02 35 21 12 21

- Le service de téléalarme permet à des personnes âgées ou en situation de handicap de rester à leur domicile en toute sécurité.
- Un appareil est installé au domicile et relié à une centrale d'appel qui fonctionne 24h/24h. En cas de problème, la personne est alors automatiquement mise en relation avec un écoutant qui va évaluer la gravité de la situation et appeler en cas de besoin la famille ou éventuellement les secours.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE TECHNOLOGIQUE ?

## Téléassistance (détecteurs au domicile)

### Mise en place

- Un technicien téléassistance se rend au domicile de la personne afin d'installer le système d'appel. Il est relié à une centrale d'écoute qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- En cas d'urgence, il suffit de déclencher l'appel par simple pression sur un médaillon ou un bracelet. L'interphonie permet de parler sans avoir à décrocher le téléphone. L'écoutant de la centrale identifie l'appelant et prend les mesures nécessaires.
- Le cas échéant, l'écoutant contacte le réseau familial, les amis, le voisinage ou les secours. Deux correspondants minimum sont à identifier lors de l'établissement du contrat.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE TECHNOLOGIQUE ?

## **Application mobile (sorte de carnet de liaison digital)**

- Pour organiser des RV à distance ;
- Transmettre des informations à partager (autres membres de la famille...) ;
- Communiquer de façon interactive pour une meilleure gestion du temps... ;
- Bénéficier d'une information toujours riche, pertinente et suivie.

**En développement en 2018**

« **Tous aidants** »... Agence digitale Walking Nerds et la start-up Coorganiz.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE TECHNOLOGIQUE ?

## Comment vous orienter ?

### Information simple

- **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination du CCAS du Havre, 3 Place Albert René, Le Havre — 02 35 19 81 18
- **SHERPA** : Service Havrais d'Evaluation des Risques au domicile des Personnes Agées

### Conseils, choix

- Voir la MAISON DAHLIA - 70 Avenue Paul Verlaine - 76610 Le Havre — 02 35 44 97 28  
[lamaisondahlia@lehavre.fr](mailto:lamaisondahlia@lehavre.fr)

### Mise en route

- Maison Dahlia (espace de démonstration et de prévention)



**VOUS CHERCHEZ UNE  
AIDE FINANCIÈRE ?**



## **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

- Elle est attribuée aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ;
- Elle permet de financer une partie des aides humaines (hors conjoint) ;
- La demander auprès du Conseil Départemental ;
- Avec un certificat médical bien détaillé ;
- Aucune condition de revenu pour bénéficier de l'APA.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE FINANCIÈRE ?

## Prestation de compensation

Une prestation de compensation permet aux aidants d'être rétribué par la personne aidée :

[Contacteznous@pratique.fr](mailto:Contacteznous@pratique.fr)

On ne peut pas cumuler l'APA et la PCH.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE FINANCIÈRE ?

## **Vous voulez devenir « Aidant salarié de votre Proche Dépendant »**

Si votre Proche Dépendant, dont vous avez la charge, est titulaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), l'Aidant peut devenir son salarié.

Cette aide permet aux personnes âgées dépendantes, ou en perte d'autonomie, de rémunérer un tiers afin d'être soutenues dans leur vie quotidienne, à condition qu'il ne s'agisse pas du conjoint, du concubin, ou du partenaire de Pacs.

Pour devenir salarié de son conjoint, il faut que celui-ci soit atteint d'un handicap lourd et perçoive une PCH (Prestation de Compensation du Handicap), sous réserve de n'être ni salarié, ni retraité.

Le contrat est soumis à l'acceptation du Conseil Général.

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE FINANCIÈRE ?

## **Assurance d'un enfant en milieu scolaire**

Si vous avez un enfant handicapé, rapprochez-vous de votre compagnie d'assurances.

## **Sachez qu'il existe des avantages fiscaux bénéficiant à tous les aidants....**

Rapprochez- vous des Services Fiscaux...

## **Aide à l'embauche d'un aidant**

- Exonération des charges patronales sociales (cf, URSSAF) ;
- CESH ( cf, banques ou via Internet).

# VOUS CHERCHEZ UNE AIDE FINANCIÈRE ?

## Avantages retraite pour les aidants

- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse (cf Avf: assurance vieillesse du parent au foyer) ;
- Majoration de durée de l'assurance vieillesse (aidant d'un enfant ou adulte en situation de handicap) ;
- Maintien de l'âge de la retraite (taux plein à 65 ans).

**VOUS AVEZ UNE  
QUESTION JURIDIQUE ?**



## La carte mobilité inclusion

Remplace les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

La demander :

- Apurès du Conseil Départemental pour les bénéficiaires de l'APA ;
- Apurès de la MDPH pour les autres (avec le certificat médical précisant le nom de la maladie).

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Elle est attribuée aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Elle permet de financer une partie des aides humaines (hors conjoint).

La demander auprès du Conseil Départemental.

Avec un certificat médical bien détaillé.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## **La prestation de compensation du handicap (PCH)**

Elle est attribuée aux personnes de moins de 60 ans.

Elle permet la prise en charge de dépenses liées au handicap.

La demander auprès de la MDPH - Le Havre — 02 32 18 86 87.

Avec un certificat médical.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## **Le permis de conduire**

Votre médecin n'est pas habilité à retirer le permis de conduire.

Mais on peut poser la question de la responsabilité morale (vis-à-vis de la personne malade) et légale (concernant la mise en danger d'autrui), pour recommander de cesser la conduite automobile, et le faire notifier dans le dossier médical.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## La médecine du travail

Elle peut être sollicitée pour les personnes malades, en activité professionnelle.

Santraplus Le Havre — 02 32 74 94 94.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## La personne de confiance

La personne de confiance accompagne le patient. Elle assiste aux entretiens médicaux. Elle peut conseiller le patient dans ses prises de décisions. Elle doit s'exprimer au nom du patient, et non en son nom. Mais parfois, si le patient n'ose pas ou s'il est sous le choc d'une annonce, elle peut poser des questions que le patient aurait souhaité poser et recevoir du médecin des explications qu'elle pourra répéter au patient. Si le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, aucune intervention ne peut être réalisée sans que la personne de confiance n'ait été consultée, sauf urgence ou impossibilité de la contacter (article L1111-4 du Code de santé publique).

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## **Les directives anticipées**

Elles garantissent au patient, dans le cas où il serait hors d'état d'exprimer sa volonté, que ses souhaits relatifs à sa fin de vie, soient pris en considération.

Document écrit, daté et signé de sa main.

## **Le mandat de protection future**

Il s'agit d'un contrat qui permet à toute personne malade, d'organiser sa protection à l'avance en choisissant celui, celle, ou ceux qui seront chargés de s'occuper de ses affaires, ou de sa personne, le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même, en raison de son état de santé.

Document écrit, daté et signé de sa main.

Le notaire peut se déplacer à domicile.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## **L'habilitation familiale**

Ce n'est pas une mesure de protection juridique.

Elle permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté.

# VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

## La sauvegarde de justice, la tutelle, la curatelle

Il s'agit de mesures de protection juridique, de différents degrés, destinées à protéger la personne malade lorsque celle-ci n'a plus toutes ses facultés.

- La sauvegarde de justice est de courte durée.
- Le curateur a un rôle de conseiller.
- Le tuteur a un rôle de contrôle et de représentation de la personne ; il gère à sa place.

**VOUS VOULEZ  
SIMPLEMENT SOUFFLER...**



- Des activités sont proposées au CCAS...
- ADEO peut vous aider à vous orienter, à collecter des documents...
- Ecrivez-le... Le simple fait d'écrire soulage et apaise, on précise sa pensée et c'est une aide utile.

# LEXIQUE DES ACRONYMES RELATIFS AUX AIDES



- AAH :** Allocation aux Adultes Handicapés
- ACH :** Aide à une Complémentaire Santé
- AD :** Aide à Domicile
- ARDH :** Aide au Retour à Domicile après une Hospitalisation
- AERAS :** Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé
- AIDEA :** Accompagnement et Information pour le Droit à l'Emprunt et l'assurabilité
- ALD :** Affection de Longue Durée
- ALF :** Allocation de Logement Familial
- ALS :** Allocation de Logement Social
- APA :** Allocation Personnalisée d'Autonomie
- APL :** Aide Personnalisée au Logement

## LEXIQUE DES ACRONYMES RELATIFS AUX AIDES

- ASI :** Allocation Supplémentaire d'Invalidité
- AVS :** Assistant de Vie Sociale
- CAF :** Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS :** Centres Communaux d'Action Sociale
- CDPAH :** Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CHSCT :** Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
- CISS :** Collectif inter-associatif Sur la Santé
- CLIC :** Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
- CMU :** Couverture Maladie Universelle
- CMUC :** Couverture Maladie Universelle Complémentaire

## LEXIQUE DES ACRONYMES RELATIFS AUX AIDES

<b>CNAVPL :</b>	Caisse Nationale Vieillesse des Professions Libérales
<b>COTOREP :</b>	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
<b>CPAM :</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>ERI :</b>	Espace de Rencontres et d'Informations
<b>FNEHAD :</b>	Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile
<b>HAD :</b>	Hospitalisation A Domicile
<b>ITT :</b>	Incapacité Temporaire Totale
<b>IPT :</b>	Invalidité Permanente Totale
<b>MAIA :</b>	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées

## LEXIQUE DES ACRONYMES RELATIFS AUX AIDES

- MSA :** mutuelle sociale agricole
- PCH :** prestation de compensation du handicap
- PTIA :** perte totale et irréversible d'autonomie
- RSA :** revenu de solidarité SSIAD: service des soins infirmiers à domicile
- RSI :** Régime Social des Indépendants
- SAAD :** Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- SSIAD :** Services de Soins Infirmiers à Domicile
- SPAMSD :** service de prévention et d'accompagnement médico-social à domicile
- TISF :** technicienne de l'intervention sociale et familiale
- UNA :** union nationale de l'aide des soins et des services aux domiciles
- URSSAF :** union de recouvrement des cotisations de SS et d'allocations familiales







## OÙ NOUS TROUVER ?

- Accueil pôle Aide à Domicile et accueil pôle Développement Social
- Villes et cantons où sont proposés les services d'Aide à Domicile
- ▲ Accueil pôle Petite Enfance
-  Zone de déplacement : 160 communes

101 rue Dicquemare — 76600 Le Havre  
 Station tramway : Hôtel de ville / Saint Roch  
 Tél. 02 35 21 12 21 — Fax. 02 35 43 44 38  
[contact@adeo.asso.fr](mailto:contact@adeo.asso.fr)

## NOTRE PRÉSENCE EN SEINE MARITIME

### LE HAVRE (SIÈGE)

101 rue Dicquemare  
 Tél. 02 35 21 12 21

### LE HAVRE (AGENCE)

101 bd de Strasbourg  
 Tél. 02 78 34 04 44

### CRÈCHE MINI PLANÈTE

12 rue Durécu  
 Tél. 02 35 43 44 31

### CRÈCHE ESPACE WASHINGTON

3 rue Washington  
 Tél. 02 35 24 06 88

### FÉCAMP (ANTENNE)

15 rue de l'Inondation  
 Tél. 02 35 27 69 55

### FÉCAMP

ÉTRETAT

VALMONT

GODERVILLE

FAUVILLE EN CAUX

### BOLBEC

MONTIVILLIERS

LILLEBONNE

STE-ADRESSE

NOTRE-DAME DE GRAVENCHON

### LE HAVRE

### BOLBEC (AGENCE)

138 rue Léon Gambetta  
 Tél. 02 32 65 11 25